









FONDS PHOTOVOLTAIQUE REGIONAL

Mode d'emploi et contact

La Région Languedoc-Roussillon a mis en place en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement et trois banques régionales, un Fonds photovoltaïque régional doté de 400 millions d'euros, destiné à financer des projets d'installations photovoltaïques raccordées au réseau en Languedoc-Roussillon.

Les trois établissements bancaires partenaires sont :
- La Banque Populaire du Sud
- la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon
- le Crédit Agricole du Languedoc et Sud Méditerranée

Dans le cadre de ce Fonds, des Prêts photovoltaïques régionaux peuvent être accordés aux collectivités, entreprises, agriculteurs et associations investissant dans des équipements photovoltaïques en Languedoc-Roussillon.

Ces prêts bénéficieront d'un taux préférentiel. De plus, la Région Languedoc Roussillon se portera garante à hauteur de 25% des prêts consentis pour la réalisation d'installations photovoltaïque en toiture.

Le Prêt photovoltaïque régional

- Le porteur de projet s'adresse à l'une des trois banques partenaires du Fonds photovoltaïque régional (cf. contacts ci-dessous)
- La demande de Prêt photovoltaïque régional est instruite par la Banque, conformément aux règles bancaires en vigueur
- La Banque effectue les démarches auprès de la Région pour que celle-ci apporte sa garantie. La garantie de la Région correspond à 25 % du montant du prêt.
- La Région accorde sa garantie sur délibération du Conseil régional ou de sa Commission permanente

---

Banque Populaire du Sud

Contacts pour solliciter un Prêt Photovoltaïque Régional auprès de cette banque :

Projets d'installations photovoltaïques des professionnels et entreprises:
➜ Toutes les agences de la Banque Populaire du Sud -voir liste sur www.sud.banquepopulaire.fr

Projets d'installations photovoltaïques des Collectivités :
➜ Marc CASADEMONT, 10 place de la salamandre, 30 000 NIMES
marc.casademont@sud.banquepopulaire.fr

Caisse d’Epargne Languedoc-Roussillon

Projets d’installations photovoltaïques des Collectivités :
➜ Sylvain CASTELLON : sylvain.castellon@celr.caisse-epargne.fr, Tel : 04.67.91.80.71

Projets d’installations photovoltaïques des professionnels et entreprises

➜ entreprises dont le chiffre d’affaires est inférieur à 1 500 000 euros (HT) :
Thierry BAPTISTE : thierry.baptiste@celr.caisse-epargne.fr, Tel : 04.67.91.85.86

➜ entreprises dont le chiffre d’affaires est supérieur à 1 500 000 euros (HT) :
Nadine BAPTISTE : nadine.baptiste@celr.caisse-epargne.fr, Tel : 04.67.91.85.68

Crédit Agricole du Languedoc

➜ Jérôme LAVINAUD – Tel : 04 67 17 81 67 jerome.lavinaud@ca-languedoc.fr

➜ Eric LEGANGNOUX – Tel : 04 67 17 82 81 eric.legangnoux@ca-languedoc.fr

Crédit Agricole Sud Méditerranée

➜ Jean-Louis BERTRAND – Tel : 04 68 55 64 47 jean-louis.bertrand@ca-sudmed.fr